

M. Dumesnil disait donc vrai :

“ *Avant plaidoirie, Pape avait dit : “ faut exécuter Décret.”*
 “ Mais affaire reconsidérée, (ajoutait M. Dumesnil), notre
 “ attitude non blâmée; procédés Laval non justifiés; ques-
 “ tions Ecole, Bill, non décidées. Confiance, travaillons
 “ ferme.”

Ces lignes prouvent donc avec la plus grande évidence que la question, qui semblait en effet de nouveau décidée en faveur de Laval, avant l'arrivée des délégués de Montréal à Rome, a été *reconsidérée* ensuite par les autorités romaines *qui ont permis une plaidoirie*. M. Trudel nous écrit à cette occasion que pour être en position de la faire, d'après les usages de la ville sainte, il a reçu le diplôme de Docteur de St. Pierre, et qu'il devait commencer à plaider le 26 septembre. Tout cela démontre péremptoirement la véracité du reste de la dépêche de M. Dumesnil.

En effet, *si notre attitude était blâmée, les procédés de Laval justifiés, les questions de l'Ecole et du Bill décidées*, pourquoi y aurait-il ce procès à Rome, et pourquoi surtout ce diplôme de Docteur de St. Pierre aurait-il été délivré à l'Honorable M. Trudel expressément en conformité avec les usages dans ces circonstances ? Enfin si la question était alors terminée que voudraient donc dire les derniers mots de la dépêche de M. Dumesnil “ *Confiance, travaillons ferme.*”

Mais, s'empressera-t-on de nous objecter, que vaut le télégramme de M. Dumesnil, après celui de Son Em. le Cardinal Siméoni qui disait :

“ *La nouvelle donnée par Dumesnil est dénuée de fondement.*”

Pour nous assurer si nous étions en lieu de pouvoir soulever cette grave objection, nous avons encore envoyé à Rome la dépêche télégraphique suivante :

Un télégramme de Son Em. le Cardinal Siméoni contredit celui du Révd M. Dumesnil.

M. Trudel nous répond le 12 octobre.

“ *Vu Siméoni, connaissait pas TOUT télégramme Dumesnil.*”
 Nous nous abstiendrons de tout commentaire.